

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 418

**SOUS-AMENDEMENT**

présenté par  
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 323 de M. Jacobelli

-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

À la première phrase, après le mot :

« détaillant »,

insérer les mots :

« élaboré après consultation des collectivités territoriales et des acteurs économiques concernés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement prévoit que le rapport s'appuie sur les informations et expertises présentes au niveau local, afin d'assurer une meilleure qualité des données collectées.